



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 19
No.: 19

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 6 MARS 1981

IRAN - LEVÉE DES SANCTIONS CANADIENNES

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement a levé, le 3 mars, les sanctions imposées à l'Iran à la suite de son occupation de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran le 4 novembre 1979 et de sa détention de membres du personnel comme otages pendant quatorze mois, contrevenant ainsi au droit international.

Simultanément, le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Herb Gray, annonçait que cette décision entraînait la levée de l'embargo sur les exportations vers l'Iran imposé en vertu de la loi sur les permis d'importation et d'exportation.

La décision de lever les sanctions a été prise à la suite de la remise en liberté des otages le 20 janvier 1981 et de la levée des sanctions par d'autres pays, notamment les Etats-Unis (qui, la semaine dernière, ont publiquement et officiellement accepté l'accord conclu avec l'Iran relatif à la remise en liberté des otages), les Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE), le Japon, la Norvège, et l'Australie. Cependant, le gouvernement n'a pas encore examiné la possibilité de rouvrir l'ambassade du Canada à Téhéran et n'en a pas l'intention dans un avenir prévisible. Il voudra notamment s'assurer de la sécurité du personnel canadien qui sera réaffecté à l'ambassade avant de prendre cette décision.

Le gouvernement a eu l'occasion de discuter avec le gouvernement des Etats-Unis de la question du traitement des otages et il poursuit ses consultations auprès d'autres pays qui partagent ses vues sur les moyens d'éviter les prises d'otages à l'avenir.